



**BULLETIN
D'INFORMATIONS
COMMUNALES N°299**

Directeur de la publication
Guy SCHMITT

Comité de rédaction
Commune de Sultz-les-Bains

Impression :
Commune de Sultz-les-Bains

Mairie de Sultz-les-Bains
1, rue de Molsheim
Tél : 03-88-38-10-24
Fax : 03-88-38-06-87
Courriel : mairie@sultz-les-bains.fr

Le Mot du Maire

Par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juin 2014, la municipalité a engagé les études nécessaires à la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS), entraînant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) suivant les dispositions du Code de l'Urbanisme.

Le PLU est rendu nécessaire pour intégrer les nouvelles dispositions réglementaires en matière d'urbanisme issues des lois dites du Grenelle de l'Environnement et la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR).

Je vous rappelle qu'un registre ouvert en mairie vous permet de faire part de vos remarques sur le devenir de notre commune, puis sur les documents qui seront mis à votre disposition, et cela jusqu'à l'arrêt du projet de PLU qui est envisagé dans les mois à venir.

Le PLU permet de maîtriser et d'organiser le développement de la commune tout en préservant le cadre de vie et en tenant compte des orientations fixées à l'échelle intercommunale. Ce travail est réalisé en associant notamment les services de l'Etat, les autres collectivités locales concernées, les chambres consulaires, les communes voisines qui en font la demande.

Une 1ère réunion publique en date du 19 avril 2016 présentait les grands principes du Plan Local d'Urbanisme et est consultable en Mairie et sur notre site internet.

L'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), à partir des enjeux identifiés concernant l'organisation du territoire communal, a déterminé les nouvelles orientations d'aménagement envisagées pour les 10 à 15 ans à venir.

La phase suivante correspond à la traduction réglementaire du nouveau projet communal à l'horizon 2025-2030 et à la confection globale du dossier PLU pour consultation des services de l'Etat et des Personnes Publiques Associées

Cette phase sera présentée, sous la forme d'une réunion publique le mardi 9 mai 2017 à 19 heures 30 au Hall des Sports. Celle-ci sera également consultable en Mairie et sur notre site internet.

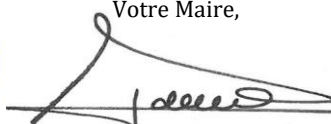
A l'issue de cette consultation vous pourrez une nouvelle fois vous exprimer sur le PLU, dans le cadre d'une enquête publique lors de laquelle le dossier complet du PLU sera mis à votre disposition.

Un commissaire enquêteur sera alors désigné par le Tribunal Administratif pour répondre à vos questions et recueillir vos observations éventuelles.

Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'avancement de ce dossier, particulièrement intéressant pour déterminer le devenir de notre commune.

Nous comptons sur votre participation à cette démarche qui se veut interactive entre la municipalité et les habitants, de manière à partager ensemble les questions d'aménagement et d'urbanisme relatives à l'avenir de Sultz-les-Bains.



Votre Maire,

Guy SCHMITT

Liste des Assistantes Maternelles

Nom / Prénom	Adresse	Téléphone
BERST Eliane	26, rue de Saverne	06.84.93.31.40
BURKHARDT Marie-Paule	1, rue des Saules	03.88.04.93.16
CASPAR Valérie	4, rue des Coudriers	-
DE SOUSA Virginie	12, rue de la République	09.50.43.67.00
GENTES Annette	4, Place Charles de Gaulle	03.88.38.70.02
GROSHENS Corinne	5, rue du Château d'eau	06.79.66.42.14
HECKER Marlyse	30, rue du Fort	03.88.38.34.37
LAUGEL Joëlle	6, rue des Vergers	06.50.58.43.47
LEHMANN Séverine	15, rue de Molsheim	03.69.81.13.23
MEYER Gabrielle	9, rue St Amand	06.71.61.11.59
OTT Sylvie	20, rue du Fort	03.88.38.58.20
VELTEN Géraldine	22A, rue du Fort	03.88.47.80.44

Le Relais d'Assistants Maternelles

Le relais d'Assistants Maternelles de la Communauté de Communes de la Région Molsheim-Mutzig « le Petit Nid » peut aussi vous aider dans les recherches d'une assistante maternelle.

« Le Petit Nid » est un lieu d'information, d'écoute, d'échange et d'accompagnement à l'attention des parents, mais aussi des assistantes maternelles.

Coordonnées du relais d'Assistants Maternelles :

Adresse : 2, route Ecospace - 67120 MOLSHEIM

Téléphone : 03.88.49.55.95 – Courriel : ram@cc-molsheim-mutzig.fr



Permanence téléphonique

- **Lundi** de 9h00 à 14h00
- **Mercredi** de 9h00 à 12h00
- **Vendredi** de 12h00 à 14h00

Accueil au Public (uniquement sur rendez-vous)

- *Lundi* de 13h00 à 16h30
- *Mardi* de 16h00 à 18h30
- *Mercredi* de 9h00 à 12h00
- *Vendredi* de 14h00 à 17h00
- *1 Samedi* par mois de 9h00 à 12h00

Collecte de Papiers / Plastiques :

La prochaine collecte des **vieux papiers** et des **plastiques** recyclables aura lieu :

Le Vendredi 17 mai 2017
Dès 4 heures du matin



Les objets en **plastique** doivent être mis dans les sacs plastique translucides jaunes distribués par le Select'om. Le papier doit être stocké dans les poubelles bleues. En cas de besoin supplémentaire en sacs, la mairie en met à votre disposition.

Pensez à sortir le papier et les plastiques la veille au soir et à les déposer dans un **endroit bien visible**.



Les bennes de collectes pour le verre et les vêtements, rue du Moulin, sont déplacées sur le parking du Hall des Sports

RAPPEL sur le renouvellement des Cartes Nationale d'Identité

Après les passeports, ce sont les cartes nationales d'identité qui vont être délivrées en Alsace selon une nouvelle procédure. Plus fiable, plus rapide, assure l'administration, mais avec moins de points d'entrée.

Ainsi depuis le mardi 28 mars 2017, une demande de carte d'identité ne se fera plus en Alsace que dans 59 mairies, 32 dans le Bas-Rhin, 27 dans le Haut-Rhin.

Ce sont celles équipées d'un ou plusieurs dispositifs de recueil (DR) pour collecter empreintes et photo de façon sécurisée, comme c'est déjà le cas pour les passeports.

Par ailleurs, pour accompagner les demandeurs, une procédure de pré-demande sur Internet a été créée, et les demandes pourront être pré-enregistrées en Mairie de Sultz-Les-Bains.

Dans le Bas-Rhin, les Communes équipées de DR sont : Bischheim, Bischwiller, Brumath, Drulingen, Eckbolsheim, Erstein, Fegersheim, Geispolsheim, Haguenau, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Ingwiller, Lauterbourg, La Wantzenau, Lingolsheim, **Molsheim**, Niederbronn-les-Bains, Obernai, Ostwald, Sarre-Union, Saverne, Schiltigheim, Schirmeck, Sélestat, Souffelweyersheim, Strasbourg, Truchtersheim, Val de Moder, Vendenheim, Villé, Wasselonne, Wissembourg



Dès maintenant dans mon département la carte d'identité à portée de clic!

L'État simplifie mes démarches dans mon département!

Ma demande de carte d'identité se simplifie :

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://pre-demande-cni.ants.gouv.fr/> et je saisis mon état-civil et mon adresse.
- Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques (liste sur le site de ma préfecture). Certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente.
- Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

MES DÉMARCHES à portée de clic!

Pour toute information : www.demarches.interieur.gouv.fr

* Liste des mairies équipées du nouveau dispositif disponible sur le site de ma préfecture.

Pour plus d'information vous pouvez consulter le site :

<http://www.bas-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Informations-liees-aux-services/Carte-nationale-d-identite-De-nouvelles-modalites-de-delivrance-a-partir-du-28-mars>

Elections Présidentielles du 7 mai 2017



Le 2^{ème} tour de l'élection présidentielle aura lieu ce dimanche 7 mai.

Cette élection visera à élire le Président de la République Française pour un mandat de cinq ans. Il s'agira de la onzième élection présidentielle de la Cinquième République et de la dixième au suffrage universel direct.

Le scrutin se déroulera de **8 heures à 19 heures** en salle du Conseil Municipal.

Le vote par procuration

Vous pouvez désormais remplir le formulaire CERFA de demande de vote par procuration sur votre ordinateur, l'imprimer et l'apporter à une autorité habilitée. Toutes les explications et le formulaire CERFA n° 14952*01 sont disponibles sur internet.



Durée de validité :

La procuration est établie pour un scrutin déterminé (pour l'un des deux tours ou pour les deux tours). Toutefois, une procuration peut être établie pour une durée de son choix, dans la limite d'un an à compter de sa date d'établissement, si l'intéressé établit être de façon durable dans l'incapacité de se rendre au bureau de vote.

Où faire établir sa procuration et quand ?

L'autorité localement habilitée à établir une procuration sera soit le Tribunal d'Instance, la Gendarmerie ou la Police Nationale ou l'Ambassade de France pour les résidents à l'étranger

Aucune disposition législative ou réglementaire ne fixe de date limite pour l'établissement d'une procuration de vote mais les électeurs ont intérêt à se présenter dans les services compétents suffisamment tôt avant un scrutin déterminé pour que la procuration puisse être acheminée en mairie.

Qui peut voter par procuration ?

3 grandes catégories de personnes sont concernées par le vote par procuration (art L.71 du Code électoral) :

- Les électeurs attestant sur l'honneur qu'en raison d'obligations professionnelles, en raison d'un handicap, pour raison de santé ou en raison de l'assistance apportée à une personne malade ou infirme, il leur est impossible d'être présent dans leur commune d'inscription le jour du scrutin ou de participer à celui-ci en dépit de leur présence dans la commune.
- Les électeurs attestant sur l'honneur qu'en raison d'obligations de formation, parce qu'ils sont en vacances ou parce qu'ils résident dans une commune différente de celle où ils sont inscrits sur une liste électorale, ils ne sont pas présents dans leur commune d'inscription le jour du scrutin.
- Les personnes placées en détention provisoire et les détenus purgeant une peine n'entraînant pas une incapacité électorale.

Les démarches à accomplir :

Le mandant doit se présenter personnellement et être muni :

- d'une pièce d'identité ;
- du formulaire de vote par procuration : s'il a rempli le formulaire disponible en ligne et l'a imprimé

Elections à venir

Les élections législatives qui permettront de désigner 577 députés à l'Assemblée nationale sont prévues le dimanche **11 juin 2017** et, en cas de second tour, le dimanche **18 juin 2017**.

Les bureaux de vote seront ouverts de **8 heures à 18 heures** (par dérogation préfectorale, les bureaux pourront rester ouverts dans certaines villes jusqu'à 20 heures).

Un décret a été publié en ce sens au Journal officiel du 25 avril 2017.



Concert de la Chorale ADOMISOL

La chorale de l'Association des Enseignants de l'Arrondissement de Molsheim (ADEM) fête ses 10 ans et à cet effet elle vous invite à une soirée chant choral qui aura lieu

**le samedi 13 mai 2017 à 20h00
à l'Hôtel de la Monnaie à Molsheim**

Avec la participation des chorales Adomisol de Molsheim sous la direction de Maurice Lanoix, Union de Kolbsheim sous la direction de Christian Munch, et les Petits ceciliens d'Ebersheim sous la direction de Marie-Andrée Weiss



Marathon du Vignoble - Dimanche 25 juin 2017

C'est reparti! Le prochain marathon du Vignoble d'Alsace se déroulera les 24 et 25 juin 2017. Il se compose d'un marathon, d'un semi-marathon, d'un relais, du 10 km et de nombreuses courses pour enfants.

Inscriptions et informations en ligne :

www.marathon-alsace.com



Renseignement : Communauté des Communes de la Région de Molsheim 03.88.49.82.58

Merci aux nombreux bénévoles qui se sont portés volontaires pour organiser le passage dans Soultz-les-Bains ce 25 juin prochain.

Le passage des coureurs dans le village est prévu entre 10 heures et 16 heures.

Parcours :

- ↪ entrée par la RD275 de Dangolsheim
(Stand de ravitaillement au niveau du cimetière le long de la route de Saverne)
- ↪ à partir du cimetière, direction vers la passerelle située rue du Moulin
(Stationnement et circulation interdits Rue du Moulin)
(Stand de ravitaillement au niveau des ateliers municipaux)

Après-midi récréative des seniors

Mardi 25 avril 2017 a eu lieu l'après-midi récréative de nos aînés.

C'est avec brio que nos aînés ont dansé. L'orchestre Holatrio Hop'sasa et leur couple de danseurs les ont invités à la danse avec des mélodies très connues.

Bretzels, kougelhopf et brioches ont régalé leurs papilles.



Offre d'emploi à Soultz-les-Bains

Pour renforcer son équipe après un an d'ouverture d'un restaurant traditionnel familial, **LE RODEO** recherche dès aujourd'hui

Un commis de cuisine (H/F), motivé, polyvalent

- 35h/semaine, début en CDD et évolution possible en CDI
- Fermeture du restaurant le lundi soir, mardi soir et mercredi toute la journée (*fermeture été fin juin et fin août*)
- Connaissances HACCP souhaitées
- Rémunération selon expériences

Si vous êtes intéressés, merci de nous contacter au plus vite en envoyant candidature par mail à l'adresse suivante :

lerodeo67@gmail.com ou présentez-vous directement sur place



Suppression des frais d'itinérance dans l'Union européenne à partir du 15 juin 2017

À partir du 15 juin 2017, les Européens n'auront plus de frais d'itinérance à payer quand ils se déplaceront dans l'Union européenne (UE).

Les frais d'itinérance sont les surcoûts que les opérateurs de télécommunications imposent à leurs abonnés lorsqu'ils utilisent leur appareil mobile dans un autre pays de l'UE.

En effet, l'itinérance (en anglais roaming) est une fonctionnalité qui permet d'utiliser son téléphone mobile, son smartphone ou sa tablette via un opérateur différent de celui auquel on est abonné.



Ainsi, à partir du 15 juin 2017, lorsqu'ils seront en déplacement dans l'UE, les consommateurs (particuliers et entreprises) verront leurs appels, SMS et données mobiles facturés au même tarif que lorsqu'ils se trouvent dans leur pays.

Toutefois, en cas de dépassement des volumes contractuels en itinérance, des frais supplémentaires seront facturés aux consommateurs dans la limite de :

- 3,2 centimes par minute pour les appels ;
- 1 centime par SMS ;
- 7,7 € par gigaoctet pour les données mobiles. Ce tarif diminuera progressivement jusqu'à 2,5 € au 1^{er} janvier 2022.

Cette mesure intervient en application du règlement européen n° 531/2012 du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2012 concernant l'itinérance sur les réseaux publics de communications mobiles à l'intérieur de l'Union, modifié par le règlement 2015/2120 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 établissant des mesures relatives à l'accès à un internet ouvert.

Déclaration des revenus : le calendrier 2017

Dates d'ouverture et de fermeture du service de déclaration en ligne... Quelles sont les dates à retenir pour votre prochaine déclaration des revenus ? Rendez-vous sur le site impots.gouv.fr.

Le service de déclaration en ligne est ouvert depuis le mercredi 12 avril 2017.

La date limite de déclaration en ligne est fixée au **mardi 6 juin (minuit)**.



Attention, en 2017, les contribuables dont le revenu fiscal de référence en 2015 est **supérieur à 28 000 €** doivent effectuer leur déclaration de revenus par voie électronique sur le site www.impots.gouv.fr (**sauf s'ils ne disposent pas d'un accès à internet ou s'ils sont domiciliés dans un territoire avec une desserte numérique insuffisante**).

Pour les non-résidents, la date limite de déclaration en ligne est fixée au 23 mai 2017.

À noter :

Pour les déclarations au **format papier**, la date limite de déclaration est fixée au **mercredi 17 mai dans tous les départements**.

France Archives : un nouveau portail en ligne pour faciliter vos recherches

Vous voulez retrouver des ancêtres ou explorer certains détails liés à des épisodes historiques ?

Découvrez le nouveau site France Archives qui propose avec son moteur de trouver les références de plusieurs millions de documents d'archives conservés dans les services publics d'archives.



Pour effectuer une recherche d'un nom ou d'une expression exacte sur le moteur de France Archives, vous pouvez utiliser les guillemets. Il suffit ensuite de cliquer sur le titre des résultats pour afficher les références complètes des documents et leur lieu de conservation. Une fois la recherche effectuée, les filtres situés à gauche des résultats vous permettent de voir les documents venant d'une institution particulière, les documents numérisés, ou les documents datant d'un siècle précis.

À noter :

Si les archives publiques ont numérisé de nombreux documents, elles ne sont pas toutes numérisées. Par conséquent, pour chaque référence de document signalée sur ce site, les éventuelles numérisations disponibles en ligne sont signalées.

Commémoration du 8 mai 1945

Le 8 mai 1945 les forces alliées ont vaincu les troupes fascistes nazies, redonnant à l'Europe et à notre village l'espoir d'une liberté et d'une paix juste, une civilisation de dialogue et de liberté en opposition avec l'obscurantisme, l'intégrisme et la barbarie.

Vous êtes tous cordialement invités à assister à la cérémonie de commémoration qui se déroulera devant le Monument aux Morts de notre Commune

Le lundi 8 mai à 11h00.



Le corps des Sapeurs-Pompiers participera à cette cérémonie.

Réunion Publique

Plan local d'Urbanisme

Mardi 9 mai 2017 à 19h30
Salle des Colonnes – Hall des Sports

Cette 2^{ème} réunion publique a pour but de vous présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Le PADD définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur de la Commune.

C'est le préalable indispensable à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le Maire, assisté du cabinet TOPOS et de l'ATIP, présentera le PADD et les grands principes du zonage retenus par les élus.



Fermeture exceptionnelle de la mairie

La Mairie sera **exceptionnellement fermée** le :

Mardi 9 mai 2017
Vendredi 26 mai 2017 – Pont de l'Ascension

Vous pouvez néanmoins nous contacter par fax, par mail ou laisser un message sur le répondeur téléphonique.

